

Le tourisme peut-il aider à financer les aires protégées dans le bassin du
Congo ?

Dr. David S. Wilkie*
et
Julia F. Carpenter

Titre abrégé: tourisme nature dans le bassin du Congo

Pour toute correspondance :
Dr. David S. Wilkie
18 Clark Lane
Waltham, MA 02451-1823
Tel: 1-781-894-9605
Fax: 1-617-552-0523
E-mail: dwilkie@msn.com

Soumis pour publication à *Oryx*, août 1998

Résumé:

Dans les états rentiers du bassin du Congo, opprésés par la dette et à forte croissance de la population, la conservation de la biodiversité n'est pas une priorité nationale. De plus, les coûts d'exploitation des aires protégées et les coûts d'opportunité dus à la non-exploitation du bois ou à l'absence d'agriculture dans ces zones constituent une perte nette importante pour les économies locale et nationale. En conséquence, il est de plus en plus important que les aires protégées génèrent suffisamment de fonds, par les droits d'entrée ou par des dons, pour couvrir leurs coûts de maintenance. Les investissements des gouvernements et des donateurs couvrent actuellement moins de 30% des coûts d'exploitation estimés pour gérer efficacement le réseau d'aires protégées en Afrique Centrale, et ne couvrent pas les coûts d'opportunité croissants. Le tourisme nature, secteur qui croît le plus rapidement dans une industrie de trois trillions de dollars par an, pourrait être une source de revenus pour aider à combler ce gouffre financier. Les parcs nationaux et les réserves du bassin du Congo abritent de nombreuses espèces uniques et attractives (okapi, gorille de plaine, mandrill, bongo, éléphant de forêt, etc.) qui pourraient attirer les touristes : de ce fait, de nombreux gestionnaires d'aires protégées engloutissent leurs capitaux dans le développement d'infrastructures touristique. Cet article étudie la capacité de l'écotourisme à générer des revenus pour la gestion des aires protégées et évalue sa viabilité financière dans le bassin du Congo.

Introduction

Les parcs et réserves des six pays d'Afrique centrale (Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Guinée Equatoriale et Gabon) couvrent environ 230 710 km² - soit 6% de la surface de ces pays. Les coûts d'exploitation estimés pour gérer efficacement ce réseau dépassent 32 millions de dollars par an, un montant que ces pays ne peuvent dépenser, étant données les contraintes de budget et les priorités nationales focalisées sur le développement économique plus que sur la conservation de la biodiversité.

Il n'y a pas de chiffres disponibles sur les dépenses courantes des gouvernements du bassin du Congo et des mécènes pour les aires protégées.

L'exemple du Cameroun est cependant probablement représentatif de la volonté de payer ("willingness-to-pay") pour la conservation de la biodiversité dans la région. Le Cameroun ne paie que 143 325 \$ sur les 1 901 893 \$ estimés pour gérer efficacement son réseau d'aires protégées (Culverwell, 1998). Ce chiffre est équivalent à 0,012% du budget annuel national de 1,2 milliards de dollars, et place le Cameroun en queue de peloton pour les investissements globaux pour les aires protégées, par rapport aux autres pays - par exemple, Allemagne 0,01%, Pays-Bas 0,02%, USA 0,16%, Kenya 0,77%, Malawi 0,13% et Tanzanie 0,26% (ARTS, 1998). Le Cameroun dépense 1 cent par habitant pour les aires protégées, les Etats-Unis 7,7 \$ par habitant. Même en tenant compte des différences de PNB, les camerounais dépensent proportionnellement moins que les américains pour les aires protégées.

Non seulement les gouvernements du bassin du Congo ne sont pas disposés ou ne peuvent pas payer pour la gestion des aires protégées, mais ils seront de moins en moins prêts à subir les coûts d'opportunité dus au maintien des aires protégées, en particulier du fait de l'augmentation du prix du bois et du besoin des pays de se sortir de leur dette. Une récente vente aux enchères de droits d'exploitation forestière au Cameroun, organisée par la Banque Mondiale, a montré que les compagnies forestières étaient disposées à payer au gouvernement 4 \$/hectare/an en moyenne (variation: 0,7 \$-8,8 \$/ha/an) pour l'accès aux arbres intéressants (Brunner, comm. pers.). Un rapide calcul montre que pour Korup, Campo, Dja et Banyang Mbo uniquement, le gouvernement du Cameroun renonce à 4 millions de dollars en moyenne de revenu potentiel de l'exploitation du bois, peut-être même jusqu'à 8 millions de dollars par an. Si les autres taxes sur le bois sont incluses, le coût d'opportunité du maintien des aires protégées qui contiennent des espèces d'arbres à valeur commerciale se monte à 15 \$/ha/an. Ceci correspond à 14 millions de dollars de pertes annuelles pour le gouvernement pour maintenir Korup, Campo, Dja et Banyang Mbo. Même si l'exploitation des forêts anciennes n'est durable que pendant 10-15 ans, la perte associée à l'interdiction de l'exploitation forestière dans ces quatre aires protégées est importante (140-210 millions de dollars) par rapport au PIB du Cameroun. De façon similaire, Ruitenbeek (1992) a calculé que "le reste de monde" devrait payer plus de 12,7 \$/ha/an - approximativement 1,6 millions de dollars par an - pour couvrir les coûts directs et les coûts d'opportunité du maintien du parc national de Korup en aire protégée.

Pour la plupart des gouvernements du bassin du Congo, la présence d'aires protégées, avec les coûts de gestion et les coûts d'opportunité associés, est une perte nette pour l'économie. Si on ne trouve pas de nouvelle source de revenus, les parcs et réserves resteront sous-financés, et les gouvernements seront tentés d'y autoriser ou de fermer les yeux sur des activités lucratives mais illégales comme l'exploitation du bois, la chasse ou la recherche d'or ou de diamants.

Croissance du tourisme global

Le tourisme est l'industrie mondiale la plus importante (Wells, 1997), et croît progressivement. En 1996 les recettes du tourisme dans le monde entier ont été de 3 trillions de dollars (Kinnaird et O'Brien, 1996). Le tourisme international seul croît d'environ 9% par an et les recettes dépasseront 527 milliards de dollars en l'an 2000 (Ceballos-Lascurain, 1996).

De plus en plus, les touristes visitent les pays en voie de développement et s'orientent vers la nature (Ceballos-Lascurain, 1996). Vers l'an 2010, 937 millions de touristes visiteront les pays en voie de développement chaque année (Kinnaird et O'Brien, 1996). Le tourisme nature est le secteur qui se développe le plus, augmentant de 8-10% par an (Yu *et al.*, 1997); le nombre de voyageurs nature arrivant sur le marché a augmenté de 34% par an entre 1970 et 1994 (Higgins, 1996). Le nombre de touristes visitant le Zimbabwe a pratiquement doublé en quatre ans (375 000 entrées en 1988, 658 000 en 1992) (McIvor, 1994), et le tourisme au Kenya a constitué la première contribution au PIB en 1989, générant environ 419 millions de dollars de revenus bruts (Norton-Griffiths et Southey, 1995). Au Costa Rica, le tourisme a généré 577 millions de dollars en 1993 (Aylward *et al.*, 1996). On attend un doublement des dépenses des "écotouristes" entre 1995 et 2000 (Wells, 1997). Ces chiffres indiquent non seulement la croissance de l'industrie du tourisme, mais également celle de l'intérêt et de la demande, en particulier, pour les voyages dans les pays en voie de développement et les aires protégées.

Bénéfices financiers potentiels issus du tourisme dans les aires protégées

L'accroissement du tourisme nature a le potentiel d'apporter des revenus directement aux pays en voie de développement, et en particulier aux aires protégées. Dans ces pays, certaines aires protégées ont déjà réalisé des bénéfices économiques substantiels grâce à l'écotourisme. Le parc national des Galapagos a collecté 2,6 millions de dollars en droits d'entrée en 1993 (Currasco, 1994 cité par Brandon, 1996). L'Afrique du Sud couvre 70% des coûts de gestion de ses aires protégées grâce aux revenus générés par les parcs et les réserves (ministère du tourisme d'Afrique du Sud - http://www.southafrica.demon.co.uk/html/body_tourism.html). En 1989 le Parc National des Volcans au Rwanda a généré plus d'un million de dollars uniquement en droits d'entrée, et de l'autre côté de la frontière, en République Démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) le tourisme "gorilles" à Kahuzi-Biega et dans les Virunga a généré des droits d'entrée combinés d'environ 818 000 \$ en 1990 (Weber, 1998).

Cependant, le tourisme nature en Afrique n'est pas toujours aussi lucratif que le tourisme "gorilles". Les chimpanzés de Gombe Stream en Tanzanie ont attiré 1118 touristes en 1990, qui n'ont payé que 17 200 \$ en droits d'entrée. De même, très peu de touristes (260) ont visité Tiwai Island en Sierra Leone, à la recherche des 11 espèces de primates du site, générant moins de 1000 \$ en droits d'entrée (Weber, 1998). Ces maigres revenus sont en partie dus au fait que les parcs et les aires protégées demandent des droits d'entrée très bas, ou même aucun droit. Weber (1998) estime que le tourisme à Nyungwe pourrait générer des revenus de plus de 500 000 \$ par an si les droits d'entrée étaient élevés en lien avec la demande.

Les études de "volonté de payer" montrent que la plupart des touristes étrangers seraient disposés à payer réellement davantage pour avoir accès aux aires protégées (Tobias et Mendelsohn, 1991; Menkhaus et Lober, 1996; Navrud et Mungatana, 1994; Brown *et al.*, 1995). En 1991, le Kenya Wildlife Service n'a obtenu que 800 000 \$ de tous les revenus du tourisme au Lake Nakuru National Park, en comptant les droits d'entrée et les redevances de l'hébergement, des hôtels et du camping. Cependant, Navrud et Mungatana (1994) ont évalué la

valeur en termes de loisir pour les non-résidents en 1991 à 10,1-10,6 millions de dollars, soit environ 114-120 \$ par personne. Bien qu'il ne soit peut-être pas possible d'obtenir tout cet excédent, les auteurs soutiennent que le parc pourrait en profiter en partie en augmentant les prix. Dans une étude évaluant le prix minimal permettant de maximiser les revenus totaux des parcs nationaux de Mana Pools et de Hwange au Zimbabwe, Brown et ses co-auteurs (1995) soutiennent que les prix pourraient passer d'environ 1,25 \$ à 39 \$ par personne, ce qui apporterait environ 1,8 million de dollars de revenus additionnels. Les droits d'entrée élevés de certains parcs nationaux tels que le Parc National des Volcans et celui des Galapagos ont démontré l'inélasticité de la demande de la part de nombreux touristes étrangers pour avoir accès aux parcs offrant un grand intérêt ou présentant des espèces attractives.

Les revenus du tourisme couvrent-ils les coûts de gestion des aires protégées ?

Malgré la croissance de l'industrie du tourisme nature et les études économiques montrant la possibilité d'élever les droits d'entrée pour financer les aires protégées, l'écotourisme n'a pas répondu aux attentes comme outil de financement de la conservation (Brandon, 1996). Dans la plupart des aires protégées des pays en voie de développement, les coûts de gestion sont beaucoup plus élevés que les revenus tirés des droits d'entrée, des concessions et des redevances. A Madagascar, le montant généré par les droits d'entrée dans les parcs nationaux en 1994 était beaucoup moins élevé que le coût de gestion des 50 aires protégées (Durbin et Ratrimoarisana, 1996). Au Népal en 1991, les coûts directs de la protection et de la gestion des parcs étaient dix fois plus élevés que les revenus tirés des droits d'entrée (Wells, 1993).

Madagascar espérait obtenir un tiers du financement de ses aires protégées par les revenus tirés de la visite des réserves en 2000, et 80% en 2010. Cependant, en 1994 les revenus totaux générés par les parcs nationaux n'ont atteint que 45 405 \$, ce qui constitue une petite fraction des coûts de gestion de l'ensemble du système de 50 aires protégées (Durbin et Ratrimoarisana, 1996). Les auteurs citent le manque de moyens de transport et de logement, ainsi que l'éloignement des destinations comme facteurs limitant la venue des touristes. Seuls quatre des 50 parcs de Madagascar avaient un potentiel immédiat pour le tourisme en 1994 et ont généré 60% des revenus du tourisme (Durbin et Ratrimoarisana, 1996).

Comme à Madagascar, les aires protégées de nombreux pays en voie de développement sont souvent situées dans des zones reculées et difficiles à atteindre. En résultat, il peut être nécessaire d'engager des dépenses substantielles en infrastructures, logements et routes pour attirer les touristes et leur argent (Durbin et Ratrimoarisaona, 1996). Comme on ne peut garantir les prévisions de fréquentation touristique, les gouvernements des pays en voie de développement sont souvent réticents pour investir dans ce type d'infrastructures.

De plus, dans la plupart des pays du bassin du Congo, caractérisés par leur économie rentière¹, les gouvernements sont peu motivés pour investir dans l'économie nationale, car leurs revenus n'en proviennent pas – ils sont issus principalement de la vente de ressources naturelles (pétrole, diamants, or, bois, cuivre, etc.) à l'international (Yates, 1996). Quand un gouvernement tire peu de revenus de l'impôt national, sa capacité à dépenser n'est pas liée à la situation de l'économie interne. Les états rentiers sont donc plus intéressés par la conjoncture économique internationale (les acheteurs des ressources naturelles et les fournisseurs des rentes viennent de l'étranger) que par la situation de leur propre économie. En conséquence, les gouvernements rentiers n'ont pas intérêt à utiliser leurs capitaux pour développer les infrastructures nécessaires à l'établissement et au maintien d'une industrie touristique nationale.

Même s'il y a souvent un grand déficit entre les coûts de gestion et les revenus directs générés par les droits d'utilisation, les gouvernements ne veulent généralement pas augmenter ces droits, ni même en établir. Brandon (1996) suggère que cela est dû à la volonté des gouvernements de maintenir les aires protégées accessibles à tous les citoyens, même les pauvres. Il semble que si cela était le cas, davantage de pays en voie de développement auraient adopté des droits d'entrée modulés, à l'instar du Kenya Parks Service et de la réserve

¹ NdT: une économie rentière, un état rentier (rentier economy, rentier state) sont caractérisés par le fait que leurs revenus proviennent presque uniquement de la vente de ressources naturelles (pétrole, diamants, or, bois, cuivre...) à l'international. Comme les revenus proviennent de l'extérieur, les gouvernements rentiers n'ont pas besoin d'établir des impôts sur les individus et les sociétés dans le pays, et sont donc moins dépendants de la santé de l'économie nationale.

privée de Monteverde Cloud Forest au Costa Rica – établir des prix plus élevés pour les étrangers supposés pouvoir payer cher (Aylward *et al.*, 1996).

Les gouvernements peuvent être réticents pour élever les droits d'entrée car ils voient leurs parcs nationaux non comme des sources de revenus pour la gestion des aires protégées, mais plus comme un moyen d'attirer de nombreux touristes dans leur pays. Le tourisme de masse disperse les achats de biens et de services des touristes plus uniformément que le tourisme "élitiste", alimentant donc plus de secteurs de l'économie nationale. Au Népal, le personnel du ministère du tourisme perçoit son rôle principal comme étant de maximiser le nombre de visiteurs étrangers (Wells, 1993). Donc bien que ce pays ait très bien réussi à augmenter le tourisme, en grande partie à cause de ses aires protégées, les revenus directs issus des droits d'entrée dans ces parcs en 1991 constituaient moins de un dixième du montant (insuffisant) que le gouvernement alloue à leur gestion (Wells, 1993). De la même façon, le Kenya Wildlife Service n'a obtenu que 3% des dépenses totales des touristes, tout en dépensant 8 millions de dollars par an pour gérer ses 22 aires protégées (Wells, 1997).

Au Zimbabwe, l'augmentation des droits d'entrée de 1,25 \$ à 39 \$ dans deux parcs connus devrait multiplier leurs revenus d'un facteur 5, soit 1,8 million de dollars annuellement. Cela ferait plus que compenser les 1,5 millions de dollars attendus de perte annuelle en dépenses touristiques globales, l'augmentation des droits d'entrée faisant diminuer le nombre de touristes dans le pays (Brown *et al.*, 1995). Bien qu'en termes monétaires l'élévation des droits d'entrée implique un accroissement net des revenus du tourisme, le secteur public (la gestion des parcs) gagnerait les 1,8 millions de droits d'entrée, alors que le secteur privé perdrait 1,5 million, puisque qu'il y aurait moins de touristes pour acheter des biens et des services en dehors des aires protégées. En augmentant les droits d'entrée, les gestionnaires pourraient augmenter les revenus et diminuer l'impact environnemental des touristes, puisqu'il y aurait moins de visiteurs, mais chacun paierait plus. Cependant, le secteur privé basé sur le tourisme perdrait de l'argent, puisqu'il y aurait moins de touristes. L'augmentation des droits d'entrée est une option peu intéressante pour les gouvernements, car comme l'écrit Wells (1997) "le bénéfice financier obtenu en augmentant les droits d'entrée d'une attraction peut être contrebalancé par la diminution du nombre de visiteurs apportant de l'argent sur un grand marché."

De la même façon, au Népal, l'augmentation des droits d'entrée diminuerait le nombre de touristes et apporterait plus de revenus pour gérer les aires protégées, mais diminuerait aussi les revenus des familles qui dépendent des touristes en leur vendant biens ou services. "Le tourisme constituant la première source de devises étrangères pour l'économie népalaise, il existe une forte pression pour maximiser les profits en augmentant le nombre de visiteurs. Comme la pauvreté est le principal problème pour le gouvernement, toute diminution de revenus étrangers serait accueillie par des mécontentements sociaux" (McIvor, 1994). Pourtant, le Népal pourrait finir par perdre ses touristes si l'environnement "vierge" qui les attire continuait à se dégrader, à cause des trop nombreux visiteurs qui consomment de façon non durable ses ressources.

Effets multiplicateurs du tourisme sur l'économie nationale

L'apport de devises étrangères et l'effet multiplicateur associés au tourisme dans les aires protégées sont probablement les principales incitations pour le gouvernement à investir dans les aires protégées. Selon Michael Wells (1997), il existe trois catégories d'effets multiplicateurs associés à l'industrie du tourisme nature:

- impacts économiques directement liés au tourisme nature (effets directs);
- dépenses faites par une entreprise ou une autre entité lorsqu'elle utilise son revenu brut en salaires, en frais d'exploitation ou en valeurs (effets indirects);
et
- re-dépense des salaires gagnés dans des affaires bénéficiant des effets directs ou indirects (effets induits).

Wells (1997) a montré l'énorme différence de valeur entre les revenus apportés directement par les visiteurs dans une aire protégée, et ceux créés dans l'économie nationale. Une analyse des coûts d'opportunité du Greater St. Lucia Wetland Park en Afrique du Sud a démontré que le montant que les touristes peuvent dépenser dans le parc est extrêmement inférieur aux revenus possibles d'une exploitation minière. Cependant, la transformation du parc en mine provoquerait une baisse de 20 000 touristes de moins chaque année en Afrique du Sud, soit une perte annuelle de 75 millions de dollars pour l'économie nationale. Lorsqu'on combine les bénéfices directs et multiplicateurs du parc,

l'impact sur l'économie nationale est beaucoup plus proche des revenus prévus pour l'exploitation minière (en supposant que les effets directs et indirects de l'exploitation minière sont inclus dans les prévisions).

Le potentiel d'apport de devises étrangères est souvent une raison importante pour maintenir les aires protégées et promouvoir l'écotourisme dans de nombreux pays en voie de développement. Au Zimbabwe, un déficit d'apport de devises étrangères a contraint le gouvernement post-colonial à conserver ses aires protégées pour les touristes, en dépit de pressions populaires pour des réformes foncières (McIvor, 1994). Le tourisme était la troisième source de devises au Zimbabwe en 1992, et la valeur globale de l'industrie touristique était de 70 millions de dollars, en excluant les revenus générés par la compagnie aérienne nationale (McIvor, 1994). Le tourisme était la première source de devises au Népal et 27 millions de dollars ont été issus du réseau d'aires protégées en 1988 (Wells, 1997). Norton-Griffiths et Southey (1995) soutiennent que les 27,2 millions de dollars de revenu net gagnés par l'industrie du tourisme nature au Kenya en 1989 auraient constitué une perte nette de 6,3 millions de dollars s'il n'y avait pas eu, pour l'économie nationale, le gain net associé au prix des devises.

Fuite des revenus du tourisme

Même si les effets multiplicateurs et l'apport de devises peuvent justifier l'existence d'aires protégées dans les pays en voie de développement, ceux-ci obtiennent rarement la majorité des revenus générés par le tourisme. Ces fuites de revenus sont dues au fait que les touristes achètent fréquemment des voyages "clés en main" dans leur pays, et au fait que beaucoup des fournisseurs de services sont étrangers (Ceballos-Lascurain, 1996). La plus grande source de fuites est constituée par les billets d'avion, qui sont le plus gros poste de dépense pour un voyage (33%), et sont rarement captés par des compagnies nationales assez faibles (IRG, 1992). Les voyagistes internationaux (23%) sont la deuxième source de fuite de revenus. Les droits d'entrée dans les aires protégées et les salaires des guides locaux constituent seulement 120 \$ (2,5%) des 4850 \$ dépensés par l'écotouriste européen moyen en Afrique (IRG, 1992).

Au Népal, Wells (1997) a estimé qu'environ les deux tiers des frais attribués au tourisme nature en 1988 ont été perdus pour l'économie locale car ils ont été

utilisés pour importer des biens et des services pour l'industrie touristique. Au Zimbabwe, Brown et al. (1995) ont estimé cette perte à 65%. Sur l'île de Bonaire, 50% des entreprises de plongée et des hôtels associés au parc marin appartiennent à des étrangers et 24% de la force de travail est étrangère (Post, 1994). Ainsi les effets directs et multiplicateurs de l'industrie du tourisme nature dans de nombreux pays en voie de développement ne sont pas aussi élevés qu'il semblerait, car une grande partie de l'argent quitte le pays hôte par ces fuites.

Il est difficile de réduire les fuites dans les pays en voie de développement, car les taux d'imposition y sont bas, et parce que peu de fournisseurs de services locaux ont suffisamment de capitaux à investir dans les infrastructures nécessaires pour attirer et retenir les touristes (Ceballos-Lascurain, 1996), et doivent trouver des partenaires internationaux, ou sont concurrencés par les hôtels, les voyagistes et les compagnies aériennes internationaux.

Revenus non dirigés vers la gestion

Dans de nombreux pays en voie de développement, les revenus issus des droits d'entrée, des concessions et des redevances ne sont pas destinés directement au maintien des aires protégées, mais reversés aux gouvernements centraux qui alloue ensuite des budgets aux parcs. Dans la réserve naturelle de Tangkoko DuaSudara au Nord Sulawesi, seuls 2% de l'argent des droits d'entrée est conservé par la réserve, le reste allant au gouvernement. En conséquence, il n'y a pas assez de ressources pour les gestionnaires du parc pour réduire ou arrêter la déforestation et le braconnage (Kinnaird et O'Brien, 1996). De plus, il n'y a pas de fonds pour limiter l'impact du tourisme sur plusieurs espèces dans la réserve. Au Népal, seulement 60 000 \$ environ ont été alloués pour gérer les 6 parcs nationaux en 1991, et leur situation se dégradait de façon significative à cause du surpâturage, de la déforestation et d'une trop forte fréquentation touristique (Wells, 1997).

Le célèbre parc national de Khao Yai (2168 km²) en Thaïlande génère presque assez de revenus par les droits d'entrée (122 307 \$/an) pour couvrir les coûts de gestion (129 846 \$/an). Cependant, la gestion n'est pas complètement efficace car le parc souffre de braconnage et de déforestation (Dixon et Sherman, 1991).

Si on estimait les coûts d'exploitation pour gérer efficacement Khao Yai avec une formule développée par l'Africa Resources Trust au Zimbabwe (ARTS, 1998), les revenus annuels totaux en droits d'entrée et redevances générés sur le parc (Dixon et Sherman, 1991) par la National Parks Division ne couvriraient que 28% des 429 262 \$ requis pour protéger complètement le parc. Lorsqu'on combine droits d'entrée et redevances avec les revenus générés par la Tourist Authority of Thailand (organisme public) qui gère les logements, les campements, les restaurants et un golf dans le parc, on estime annuellement les revenus bruts du tourisme dans le parc à 1,5-7,7 millions de dollars. Si les revenus nets (0,5-2,3 millions de dollars par an, soit 30% des revenus bruts) du tourisme revenaient à la gestion du parc, il y aurait suffisamment de fonds pour conserver complètement ses ressources.

Tourisme dans les aires protégées privées

Si les gouvernements ne sont pas disposés à payer les coûts directs de gestion des aires protégées, alors: a) ces zones deviennent en réalité des "parcs sur le papier" ("paper parks"), et leurs ressources biologiques seront détruites ou conservées uniquement en fonction de la demande et de l'accès vers ces ressources ; ou b) les gouvernements doivent considérer une privatisation *de jure* des aires protégées quand la possession des ressources et leur gestion passent dans le secteur privé.

La privatisation et les partenariats publics-privés de conservation des ressources deviennent de plus en plus fréquents dans le sud et l'est de l'Afrique. En Afrique Centrale de nombreuses aires protégées sont uniquement financées par des ONG de conservation internationales et sont *de facto* privées.

Au contraire des réserves d'état qui sont souvent conservées comme des biens publics et se financent rarement seules, Alderman (1994) a montré, comme il fallait peut-être s'y attendre, que les réserves privées sont plus à même d'obtenir des bénéfices financiers du tourisme nature. D'après une enquête postale envoyée à 97 réserves privées en Amérique Latine et en Afrique sub-Saharienne, plus de la moitié des trente-deux réserves qui ont répondu étaient décidées à être rentables (Alderman, 1994). Les profits de ces réserves privées

ont augmenté de 21% entre 1989 et 1996 (Langholz, 1996), et le tourisme a fourni 67% des frais d'exploitation.

Alors que ces études mettent en lumière les bénéfices financiers potentiels qui peuvent être réalisés grâce au tourisme dans les réserves privées, elles se préoccupent moins de montrer leurs bénéfices écologiques et sociaux. Le fait que 81,3% des réserves des deux études avaient le braconnage comme principal problème (Langholz, 1996) indique une mauvaise gestion dans beaucoup de ces réserves, et un manque de volonté de la part des communautés locales pour subir des coûts d'opportunité en abandonnant le braconnage.

Plusieurs réserves ont exprimé le désir d'exécuter des plans de gestion pour la conservation, mais ont ajouté qu'elles manquaient des ressources et de l'expertise nécessaire (Alderman, 1994). En conséquence, bien que les réserves privées puissent aider à empêcher la conversion des terres vierges en terres agricoles, en mines ou en concessions forestières, elles risquent d'être inefficaces en tant que stratégie de conservation de la diversité biologique à long terme, à moins de pouvoir gérer l'utilisation des ressources. Des réserves privées, telle que la Monteverde Cloud Forest Biological Preserve, dont la première mission était la conservation d'un écosystème unique de forêt de nuages, gèrent activement leurs terres pour la conservation, tandis que d'autres le font simplement pour attirer les touristes ou générer des revenus à court terme.

Du point de vue du gouvernement, les aires protégées privées enlèvent au gouvernement la responsabilité de financer les coûts de gestion directs ; cependant, la privatisation ne résout pas le problème du coût d'opportunité et des revenus perdus associés à l'exclusion d'autres utilisations des terres dans les aires protégées - privées ou publiques. Comme pour les aires protégées publiques, les gouvernements et les communautés locales subissent des coûts d'opportunité du fait du statut des aires protégées, pour lesquelles la conservation des ressources est la première utilisation des terres. Les gouvernements pourraient obtenir des dédommagements en mettant en place des taxes foncières sur les terres des réserves privées, ou en taxant les revenus générés ou les ressources consommées dans ces réserves. A moins que les

gouvernements ne reversent une partie de ces impôts aux communautés locales, celles-ci ont peu d'options pour être dédommagées d'un accès aux ressources réduit ou perdu.

Alderman (1994) soutient que les réserves privées proposent une importante embauche locale, et donc fournissent aux communautés locales un revenu sans dégrader les ressources naturelles. Cependant, dans le travail d'Alderman, environ 1083 employés locaux permanents ont été embauchés pour 493 850 hectares de réserves, ce qui équivaut environ à une personne pour 456 hectares. Il est probable que d'autres utilisations des terres, comme l'exploitation forestière ou l'agriculture, emploieraient beaucoup plus de main-d'œuvre locale.

Les réserves privées jouxtant des aires protégées gérées par l'état représentent vingt-neuf réserves sur soixante-trois dans l'étude d'Alderman. Celles-ci augmentent les coûts d'opportunité pour les communautés locales, à moins qu'elles ne proposent un niveau d'embauche important. Cependant, les communautés locales ont rarement les capacités ou les capitaux nécessaires pour mettre en place des infrastructures touristiques d'un niveau tel qu'elles puissent être compétitives par rapport à celles d'entreprises mieux financées et organisées.

La Monteverde Cloud Forest Biological Preserve est souvent citée comme exemple de réserve privée rentable financièrement, orientée vers la conservation et bien gérée, avec une communauté locale qui la soutient (Wells, 1997; Brandon, 1996). Cependant, malgré sa popularité comme destination touristique en 1993, seulement 45% des revenus sont venus des droits d'entrée, le reste provenant de dons, "d'autres revenus" et de divers commerces incluant snack bar, hôtel, boutique de souvenir et boutique du Natural History Program (Aylward *et al.*, 1996). L'hôtel n'était pas rentable en 1993, et sans les dons et "autres revenus" qui ont représenté 12% du revenu total en 1993, le bénéfice de Monteverde de 68 813 \$ aurait été un déficit de 37 639 \$. Cela indique que si le tourisme est la première source de financement pour la réserve, il ne suffirait pas à la financer entièrement sans les dons.

Du fait de son succès comme destination écotouristique, comme zone de conservation bien gérée et comme réserve privée, Monteverde est un excellent

exemple de ce que l'on peut attendre de mieux pour financer des aires protégées par le tourisme (soit moins de 45%). Le message à retenir du cas de Monteverde est qu'en l'absence d'une espèce unique et réellement attirante comme le gorille de montagne, le tourisme nature ne peut pas générer suffisamment de revenus pour financer entièrement la gestion d'une aire protégée, et que les dons sont essentiels pour qu'elle reçoive des financements suffisants.

Impacts écologiques du tourisme

Bien que l'industrie du tourisme nature puisse contribuer financièrement à la gestion des parcs et des aires protégées, cela ne va pas sans certains impacts. S'il est mal géré et planifié, l'écotourisme peut avoir des impacts négatifs sur la végétation, la faune et les communautés locales (King et Stewart, 1996). Au Zimbabwe, l'exceptionnelle forêt humide entourant les Chutes Victoria serait irrémédiablement endommagée à cause du piétinement des milliers de visiteurs (Mclvor, 1994). Au Kenya on a montré dans plusieurs parcs que les guépards ont modifié leur comportement de chasse à cause du tourisme (Shackley, 1996). Au Népal, les communautés de sherpas ont été affectées par l'augmentation des prix à cause de la demande touristique.

Il est intéressant de voir que la diminution de la qualité des ressources ne semble pas dissuader les touristes, ni diminuer les revenus du tourisme, au moins à court terme. Dans une étude de l'écotourisme en Amazonie péruvienne, Yu *et al* (1997) ont montré que "la plupart des touristes sont tout simplement incapables de juger de la qualité d'une forêt, et encore moins de transmettre cette information aux touristes à venir". Comme les niveaux de fréquentation touristique ne déclinent pas immédiatement avec le déclin de la qualité des ressources, et dans certains cas ne reflètent pas une dégradation environnementale ou culturelle, les gouvernements et autres gestionnaires d'aires protégées, dont l'intérêt premier peut être financier, sont généralement peu incités à limiter le tourisme ou à s'investir plus dans la conservation. En particulier, "les gouvernements voient le tourisme comme une industrie en croissance extrêmement intéressante, qui aide à la diversification et amène des devises" (Shackley, 1996).

Pourquoi le tourisme n'a pas répondu à nos prévisions économiques

Pour évaluer le rôle que le tourisme peut tenir pour financer la gestion des aires protégées, on peut examiner sa rentabilité en se basant sur a) les prix payés par les touristes pour pouvoir visiter des aires protégées ; ou b) une tentative d'estimation du prix maximum que les touristes seraient disposés à payer pour visiter une aire protégée donnée.

Les deux méthodes d'étude de la volonté de payer ("willingness-to-pay" - WTP) les plus couramment utilisées par les économistes pour estimer la valeur que les touristes donnent aux aires protégées sont la méthode du Coût du Voyage (Travel Cost - TC) et celle de l'Evaluation Contingente (Contingent Valuation - CV). La méthode du Coût du Voyage suppose que les bénéfices que les individus reçoivent en visitant un site sont représentés par la somme des dépenses liées au voyage qu'ils ont effectuées (Menkhaus et Lober, 1996). La méthode de l'Evaluation Contingente détermine subjectivement ce que les individus disent être prêts à payer pour visiter une aire protégée ou pour assurer qu'elle perdurera. Ces deux méthodes s'appuient sur des enquêtes généralement effectuées dans les aires protégées.

Les études de WTP effectuées dans de nombreuses aires protégées dans des pays en voie de développement ont montré que les touristes étrangers sont disposés à payer des droits d'entrée relativement plus élevés que les prix affichés (Tobias et Mendelsohn, 1991; Menkhaus et Lober, 1996; Navrud et Mungatana, 1994; Brown *et al.*, 1995). Pourtant ces prix restent généralement bas et les revenus qu'ils génèrent avec les concessions et les redevances restent bien inférieurs aux coûts de gestion des aires protégées. Même lorsque les tarifs sont augmentés après des études de WTP, on n'obtient pas toujours des résultats.

Comme Wells (1997) le fait remarquer, "malgré l'engouement récent pour les enquêtes de WTP pour le tourisme dans les parcs, leur valeur pratique reste sujette à caution". Les études de CV s'appuient sur les déclarations des gens, pas sur leurs actes (Wells, 1997) et ne prennent pas bien en compte la compétition avec d'autres destinations écotouristiques. Quand en 1994 le Costa

Rica a augmenté les droits d'entrée dans ses parcs nationaux d'environ 1 \$ à 15 \$, tout le tourisme basé sur la nature a décliné de 14%, et le tourisme étranger à Monteverde a chuté de 17% (11% venant des voyageurs, et 6% des touristes individuels) (Aylward *et al.*, 1996). La diminution du tourisme étranger à Monteverde en 1994 est significative car cette réserve privée n'a pas modifié ses tarifs. Cela montre que plus de 15% des touristes voient les parcs nationaux et les réserves privées comme un ensemble. Quand les tarifs ont augmenté, plutôt que de décider de ne pas visiter les parcs nationaux désormais plus chers, ils ont décidé de ne pas aller du tout au Costa Rica et de dépenser leur argent autre part.

Il est intéressant de voir que plusieurs études de CV et de TC montrent que les touristes au Costa Rica seraient disposés à payer plus pour aller dans les parcs et les aires protégées (Tobias et Mendelsohn, 1991), et Menkhaus et Lober (1996) suggèrent une WTP moyenne sur les droits d'entrée de 40 \$ par parc. Les résultats de ces travaux semblent non réalistes, quand une modeste augmentation des droits d'entrée à 15 \$ au Costa Rica a poussé les touristes à choisir d'autres destinations. A Madagascar, Mercer *et al.* (1992 cités dans Menkhaus et Lober, 1995) ont montré que la création d'un nouveau parc national permettrait d'obtenir un surplus du consommateur de 23 \$ par touriste. Il est difficile de comprendre le sens pratique de ce résultat étant donné que tous les parcs de Madagascar sont actuellement sous-visités, et que seules quatre aires protégées sur cinquante attirent actuellement des touristes (Durbin et Ratrimoarisana, 1996).

Les études de CV et de TC sont généralement effectuées après que les individus ont visité une destination, et non quand ils sont en train de choisir entre plusieurs dans un guide (Wells, 1997). Les réponses des touristes ne refléteront donc probablement pas les avantages comparatifs d'un site particulier. De façon similaire, en attribuant une valeur à une aire protégée, les études de WTP prennent mal en compte la compétition entre les différentes destinations d'écotourisme. De plus, les études de TC, basées sur les coûts réels absorbés par les touristes allant dans les aires protégées, ne prennent pas en compte l'aspect multi-objectifs/multi-destinations de nombreux voyages touristiques (Brown *et al.*, 1995). De mauvaises études de TC peuvent confondre les préférences des touristes pour des voyages en première classe

avec leur volonté de payer pour qu'une aire protégée subsiste. Par exemple, alors qu'un touriste peut être disposé à payer 6000 \$ pour un billet d'avion aller-retour en première classe, et un autre seulement 650 \$ pour un prix charter (rapport 1/9), les deux sont disposés à payer seulement 1-4 \$ (rapport 1/4) pour une bière à l'hôtel, ou 5-15 \$ (rapport 1/3) pour entrer dans le parc. La volonté de payer pour le mode de transport n'est probablement pas liée de façon linéaire à celle qui concerne d'autres biens et services, tels que les droits d'entrée. La volonté de payer pour les droits d'entrée peut être davantage une conséquence des expériences passées ("qu'ai-je payé pour aller dans d'autres parcs?"). Si cela est le cas, alors les touristes nord-américains, habitués à visiter gratuitement les aires protégées des Etats-Unis, risquent de ne pas vouloir payer ce qu'ils perçoivent comme des prix élevés dans les aires protégées des pays en voie de développement.

Les études de TC qui ne tiennent pas compte du mode de transport, de la compétition et de l'expérience passée peuvent augmenter la valeur imputée à une aire protégée, et donc conduire à augmenter des tarifs que les touristes, en réalité, ne seront pas forcément disposés à payer. Etant donné qu'on ne peut pas se fier à l'influence de l'augmentation des prix sur la fréquentation touristique, il n'est pas surprenant que de nombreux gouvernements soient réticents à fixer des tarifs élevés dans les aires protégées qui peuvent être leur attraction touristique la plus importante.

L'inconstance du marché du tourisme est un autre facteur qui empêche l'écotourisme dans les pays en voie de développement d'atteindre son potentiel économique. L'instabilité politique, les épidémies, les guerres, les crises économiques et simplement les lubies influencent le nombre de touriste choisissant une destination donnée. La sécurité est clairement un point essentiel pour la plupart des voyageurs. Peu de personnes sont motivées pour être victimes d'une violence imprévisible, ou pour ne pas pouvoir compter sur une assistance médicale pendant leurs vacances annuelles, ou pendant le safari de leur vie. En 1991, les effets de la guerre du Golfe ont modifié les taux de fréquentation touristique dans des zones aussi dispersées que le Zimbabwe (McIvor, 1994), Madagascar (Durbin et Ratriamoarisaona, 1996) et le Pérou (Yu *et al.*, 1997). L'inconstance des préférences des touristes en matière de destination limite souvent les envies des gouvernements d'investir dans les

infrastructures touristiques nécessaires pour les aires protégées, telles que routes fiables et logements.

Vision réaliste du potentiel écotouristique du bassin du Congo

Bien que les informations sur les coûts de gestion et les niveaux d'investissement des gouvernements et des donateurs dans les aires protégées du bassin du Congo soient rares (Wilkie et Carpenter, 1998) on sait que peu de réseaux nationaux reçoivent des financements adéquats pour être efficacement gérés (Tableau 1).

Tableau 1: Dépenses actuelles et coûts d'exploitation estimés par an dans les aires protégées du bassin du Congo

Pays	Coûts d'exploitation (6)	Dépenses gouvernementales	Dépenses des donateurs
Cameroun	4 700 000 \$	143 325 \$	4 600 000 \$ (1)
République Centrafricaine (2)	8 900 000 \$	325 220 \$	inconnues
République Démocratique du Congo (5)	11 400 000 \$	219 880 \$	inconnues
Guinée Equatoriale	1 100 000 \$	inconnues	inconnues
Gabon (3)	4 100 000 \$	280 000 \$	inconnues
République du Congo (4)	2 800 000 \$	29 000 \$	inconnues

1 Investissements moyens depuis 1993 (Culverwell, 1998)

2 Dépenses de 1986 d'après Cumming *et al.*, 1990

3 Dépenses moyennes 1989-1992 (Adams et McShane, 1996)

4 Dépenses en 1986 à l'exclusion des salaires et des mises de fonds (Cumming *et al.*, 1990)

5 Dépenses totales extrapolées d'après la surface totale des aires protégées et les dépenses gouvernementales par hectare au parc national de Garamba (Cumming *et al.*, 1990)

6 Estimations basées sur la surface totale des aires protégées d'après les équations développées par l'Africa Resources Trust (ARTS, 1998)

De même, il existe peu d'informations sur les mises de fonds pour l'établissement d'infrastructures touristiques, les coûts de maintien de ces infrastructures, ou les revenus générés par le tourisme.

Coûts et bénéfices de l'écotourisme dans l'aire protégée de Dzanga-Sangha

Dzanga-Sangha, au sud-ouest de la région de forêt dense de la République Centrafricaine, possède de bons aménagements touristiques, et les visiteurs sont presque assurés de voir des gorilles de plaine pendant les marches guidées en forêt, et des éléphants et des bongos depuis des miradors en bois, couverts, de 10m de haut et 25m de long situés en bordure de grandes salines en forêt. Depuis que des archives sont conservées, les revenus issus des droits d'entrée, des locations d'équipements, des services touristiques et de la vente de souvenirs ont atteint 12 493 \$ en moyenne par an. 40% des droits d'entrée sont alloués à une ONG locale pour des activités de développement communautaire, et 10% à un fonds forestier et touristique national pour aider à compenser les coûts dans d'autres parcs nationaux. Tous les autres revenus du tourisme sont alloués à la gestion du parc (cela équivaut à 78% de tous les revenus du tourisme depuis 1993). Ces chiffres n'incluent pas les revenus issus de l'hôtel Doli (15 chambres, 50 lits), récemment construit dans l'aire protégée de Bayanga. Cependant, comme les dépenses des visiteurs couvrent à peine les frais d'exploitation de l'hôtel (Blom comm. pers.), cet hôtel ne générera probablement pas de revenus significatifs à moins que le taux de fréquentation augmente.

Tableau 2: Revenus du tourisme à Dzanga-Sangha

Année	Revenus du tourisme				Distribution des revenus		
	Droits d'entrées	Locations et services	Vente de souvenirs	Total	Projet	ONG locale	Fonds forestier
1993	2763 \$	680 \$	643 \$	4086 \$	2705 \$	1105 \$	276 \$
1994	5952 \$	5930 \$	998 \$	12 880 \$	9904 \$	2381 \$	595 \$
1995	7695 \$	10 689 \$	2128 \$	20 512 \$	16 665 \$	3078 \$	770 \$
TOTAL	16 410 \$	17 299 \$	3769 \$	37 478 \$	29 273 \$	6564 \$	1641 \$

Source: (Blom, 1998)

Les droits payés par les touristes couvrent actuellement, pour la première fois, les coûts d'exploitation des services touristiques (Blom, 1998) à Dzanga-Sangha. Cependant, ces revenus ne permettront probablement pas de rembourser les capitaux engloutis dans le développement des infrastructures, à moins que le niveau de fréquentation et les tarifs augmentent substantiellement. Les coûts de construction des miradors d'observation, sans compter la valeur du bois qui a été donné par la compagnie forestière Slovenia Bois, ont atteint 400 000 CFA (1600 \$), et ceux de l'hôtel Doli environ 700 000 DM (391 000 \$). En supposant de façon prudente que le niveau de fréquentation reste au niveau de 1995 (environ 1000 personnes) et continue à générer 20 512 \$ jusqu'à l'an 2000, le taux interne de rentabilité (TIR) du tourisme est -22%, (ou 0% sur 20 ans). La valeur actuelle nette (VAN) du tourisme à Dzanga-Sangha, basée sur les coûts et les revenus de 1993 à la fin de 1999, en supposant un taux d'intérêt de 10% est -223 505 \$. Les revenus du tourisme devraient presque être multipliés par huit, soit plus de 155 000 \$ par an jusqu'à l'an 2000, ou les revenus devraient dépasser 61 000 \$ par an pendant 20 ans pour générer une VAN positive (quand le TIR est égal au taux d'intérêt). Etant données les hypothèses de cet exemple, le tourisme ne constitue actuellement pas une entreprise viable à Dzanga-Sangha, car la VAN est négative et le TIR est inférieur aux 10% de coût d'opportunité du capital.

En supposant que les touristes "gorilles" de Dzanga-Sangha soient disposés à payer des droits d'entrée comparables à ceux payés au Rwanda, en Ouganda et en RDC, également pour les gorilles (soit 150 \$-200 \$ par visite), les visites touristiques dans le parc généreraient une VAN positive, à condition que le nombre de visites ne diminue pas par rapport au maximum de 1994 (soit 1090 personnes). Pour obtenir un profit qui permettrait de rembourser les coûts de gestion annuels du parc de 550 000-800 000 \$, le nombre de touristes "gorilles" devrait être multiplié par trois ou quatre. Si l'on considère les mises de fonds pour l'établissement des infrastructures touristiques comme un cadeau des donateurs, et si on les exclue des estimations de la valeur du tourisme, les revenus actuels du tourisme versés au parc constituent seulement 2-4% des coûts de gestion. Le niveau de fréquentation devrait être multiplié par trois à six, et les droits d'entrée atteindre 180 \$-240 \$ par visiteur pour qu'ils couvrent les coûts de gestion actuels du parc et que l'on en alloue toujours une partie à l'ONG locale et au fonds forestier.

Le tourisme est également valorisé comme un moyen de générer des revenus alternatifs durables pour les communautés locales. Pourtant, les résultats de Dzanga-Sangha ne sont pas encourageants. Bien que 40% des droits d'entrée touristiques soient alloués à une ONG locale pour des activités de développement, ce montant n'a atteint que 3078 \$ en 1995 (Tableau 2). Si le WWF et le GTZ avaient utilisé les fonds destinés à la mise en place des infrastructures touristiques pour établir un trust fund², une rentabilité (prudente) de 7% (10% d'intérêts moins 3% de recapitalisation) aurait généré 27 000 \$ chaque année à perpétuité. Cela aurait couvert les salaires perdus des 14 employés touristiques (13 800 \$/an), qui constituent seulement 5% de la population locale, tout en générant quatre fois les revenus obtenus par les droits d'entrée pour l'ONG locale. De plus, les revenus d'un trust fund avec un portefeuille d'investissement diversifié seraient probablement beaucoup moins inconstants que ceux du tourisme, pour lequel la demande est changeante et qui est soumis à la sécurité aléatoire en RCA. Il ne faudrait pas allouer les revenus d'un trust fund comme cadeau à une communauté locale, car cela pourrait développer une mentalité de dépendance ou de rentier (Yates, 1996). Au lieu de cela, les membres de la communauté pourraient a) recevoir un "salaire" pour entreprendre des activités de conservation, ou b) être dédommagés pour les coûts d'opportunité de la non-exploitation des ressources forestières – en utilisant une responsabilité et une censure collectives pour assurer que les individus se conforment à la politique adoptée. De cette façon, la "récompense" du trust fund pourrait être directement liée à l'adoption d'un comportement de conservation par la communauté.

Non seulement l'industrie touristique à Dzanga-Sangha est anti-économique, mais les prix de transport élevés comparés à d'autres destinations en Afrique, l'impossibilité de visiter plusieurs aires protégées avec un seul billet d'avion, un trajet éprouvant de 8 à 12 heures par une journée sèche depuis l'aéroport le plus proche, et l'insécurité rendent très peu probable que le niveau de fréquentation double ou triple, sans parler du fait que les touristes soient

² NdT: un trust fund est un capital investi dont les intérêts sont utilisés pour financer des activités annexes. Il peut également prendre la forme d'un fonds renouvelable dont le capital est dépensé et réapprovisionné chaque année. Le mot français qui s'en rapproche le plus est « fondation ».

disposés à payer plus de 100 \$ par visite. En conséquence, il n'est pas réaliste de supposer que les revenus rembourseront les coûts des investissements des donateurs pour les infrastructures touristiques, et encore moins qu'ils contribueront significativement aux coûts d'exploitation du parc.

Fréquentation touristique et revenus dans le bassin du Congo

De façon similaire, la réserve de la Lopé au Gabon abrite de grandes populations d'éléphants, de gorilles et de mandrills, et est directement desservie par des vols charters et par le train depuis Libreville, et pourtant l'hôtel climatisé perd de l'argent (White comm. pers.). Seuls 450 touristes ont visité la réserve des chimpanzés de Tongo en RDC en 1990, générant moins de 14 000 \$ de droits (Weber, 1998). Le tourisme "primates" dans la forêt de Nyungwe au Rwanda a attiré 2659 visiteurs en 1990, générant environ 10 000 \$ de droits d'entrée. Entre 1989 et 1996, 200 touristes en moyenne ont visité le parc national de Korup au Cameroun (Culverwell, 1998). En 1990, les droit d'entrée à Korup ont juste atteint 2800 \$ (Weber, 1998). En 1998, aucun visiteur n'a passé l'unique pont donnant accès à la partie sud de Korup entre février et juin. Le tourisme national, expatrié et international dans les aires protégées camerounaises a chuté régulièrement entre 1989 (9000) et 1996 (5000) (Culverwell, 1998). Seuls sept parcs nationaux et réserves sur quatorze offrent des logements pour les touristes, la majorité gérées par MINTOUR, une agence gouvernementale, à travers des concessionnaires de chasse sportive, et aucune n'a une qualité comparable à ce que l'on trouve dans d'autres pays africains proposant du tourisme nature (Culverwell, 1998). Au parc national d'Odzala au Congo, les prévisions d'augmentation du tourisme "gorilles" suggèrent que si la fréquentation annuelle atteignait 480 visiteurs, et si chacun payait 1700 \$ pour visiter le parc pendant une semaine, cela générerait plus de 300 000 \$ pour la gestion du parc et l'économie nationale. Cependant, étant donnés les tarifs et les taxations actuels, le voyageur ne recevrait que 19 000 \$ de profits (Aveling, comm. pers.), soit un maigre retour sur investissement de 6%.

Perspectives

Si le tourisme apparaît marginal dans les sites les mieux établis et les plus accessibles, avec une faune abondante et attirante, alors les perspectives pour

une industrie touristique viable dans des aires protégées plus isolées et moins bien dotées dans le bassin du Congo ne sont pas encourageantes. Le tourisme ne peut être une source de revenus majeure que lorsqu'une aire protégée:

- possède des espèces uniques et très attirantes (par exemple les gorilles de montagne, les pinsons de Darwin, les dragons de Komodo, les "Big-Five" (éléphant, rhinocéros, lion, panthère, buffle) etc.);
- garantit l'observation de la faune;
- est proche d'un aéroport international ou d'un centre touristique majeur;
- offre un accès facile (rapide), confortable et sûr;
- fournit des logements et une nourriture de haute qualité;
- est proche d'autres attractions touristiques telles que plages et sites culturels;
- offre des paysages uniques; et
- est assez peu chère (McNeely *et al.*, 1992 cité par Tisdell, 1996).

Bien que de nombreuses aires protégées du bassin du Congo offrent aux touristes des espèces uniques et attirantes (gorilles de plaine, bongos, mandrills, hylochères, okapis, etc.), peu d'autres conditions nécessaires sont remplies. La majorité des trajets pour atteindre les aires protégées du bassin du Congo sont ardues (s'ils sont possibles), chers, et potentiellement dangereux. Les guerres civiles, les coups d'état, les rébellions et le harcèlement par la police, les services d'immigration et les douanes sont trop fréquents dans les pays d'Afrique centrale, et ne sont clairement pas des attractions majeures pour les touristes. Les informations touristiques actuellement disponibles dans les guides et sur Internet expliquent aux visiteurs potentiels que les voyages dans la région ne sont pas sûrs – un facteur de découragement très efficace pour les visiteurs potentiels d'aires protégées.

Selon les informations disponibles, le tourisme dans le bassin du Congo pendant les 5 à 15 prochaines années au moins sera probablement restreint aux expatriés vivant dans le pays et habitués aux difficultés de déplacement dans la région, aux quelques touristes aventureux à petit budget et aux très rares équipes cinématographiques (Fay, comm. pers.). Le tourisme scientifique, comme celui proposé par Earthwatch ou School for Field Studies est peu probable dans la majorité des aires protégées de la région, étant donné leur

isolement et leur insécurité. Il semble donc extrêmement improbable que le tourisme génère des bénéfices nets significatifs pour les aires protégées, étant données les importantes mises de fonds nécessaires pour mettre en place les infrastructures touristiques, et le fait que les organisations de conservation ont peu de contrôle sur la sécurité nationale.

Selon Wallace (1998; 1993) l'écotourisme se distingue des autres formes de tourisme car il a) améliore la gestion des aires protégées, et b) apporte des bénéfices économiques aux résidents contraints d'abandonner l'utilisation des ressources. Actuellement, l'écotourisme dans le bassin du Congo a échoué sur le premier point, et n'a réussi que marginalement sur le deuxième. Le tourisme dans le bassin du Congo constitue un coût financier net pour les gestionnaires d'aires protégées. Même la valeur intangible de la publicité par le bouche à oreille des touristes ne stimulera probablement pas suffisamment les mécènes pour compenser les coûts de développement des infrastructures touristiques dans les aires protégées isolées de la région. En conséquence, les organisations devraient effectuer davantage d'évaluations financières et économiques minutieuses de la valeur probable du tourisme (voir des exemples dans IRG, 1992), avant d'engloutir les rares fonds de conservation dans le développement d'infrastructures touristiques qui pourraient être mieux utilisées ailleurs.

Remerciements

Remerciements à Allard Blom, Lee White, Bryan Curran, Roger Fotso, et Andrew Plumtre pour leurs commentaires sur le manuscrit. Merci au World Wildlife Fund, US et à la Wildlife Conservation Society pour l'accès à des rapports non publiés. Cette étude a été financée en partie par le projet CARPE de l'United States Agency for International Development.

Bibliographie

- Adams, J.S., et McShane, T.O. 1996. *The myth of wild Africa: conservation without illusion*. University of California Press, Los Angeles.
- Alderman, C.L. 1994. The economics and the role of privately-owned lands used for tourism, education and conservation. *In Protected area economics and*

- policy: Linking conservation and sustainable development* (eds. Munasinghe, M., et McNeely, J.), pp.273-317. IUCN, Gland, Switzerland.
- ARTS. 1998. *Costs of Conserving State Protected Areas in Southern Africa*. Africa Resources Trust, Harare.
- Aylward, B., Allen, K., Echeverria, J., et Tosi, J. 1996. Sustainable ecotourism in Costa Rica: the Moteverde Cloud Forest Preserve. *Biodiversity and Conservation*. **5**, 315-343.
- Blom, A. 1998. The impact of tourism on protected area management and the local economy in Dzanga-Sangha (Central African Republic). *Conservation Biology* (In Press)
- Brandon, K. 1996. *Ecotourism and conservation: a review of key issues*. ESSD/World Bank, Washington, D.C.
- Brown, G., Ward, M., et Jansen, D.J. 1995. *Capturing the value of national parks in Zimbabwe*. The World Bank, Washington, D.C.
- Ceballos-Lascurain, H. 1996. Tourism, ecotourism, and protected areas. Pages 1-301. Anonymous IUCN, Gland, Switzerland.
- Culverwell, J. 1998. *Long-term recurrent costs of protected area management in Cameroon: monitoring of protected areas, donor assistance and external financing, ecological and management priorities of current and potential protected area system*. WWF Cameroon/MINEF, Yaounde.
- Cumming, D.H.M., du Toit, R.F., et Stuart, S.N. 1990. *African elephants and rhinos: status survey and conservation action plan*. IUCN, Gland.
- Dixon, J.A., et Sherman, P.B. 1991. Economics of protected areas. *Ambio*. **20**, 68-74.
- Durbin, J.C., et Ratrimoarisaona, S.N. 1996. Can tourism make a major contribution to the conservation of protected areas in Madagascar? *Biodiversity and Conservation*. **5**, 345
- Higgins, B.R. 1996. The global structure of the nature tourism industry: Ecotourists, tour operators, and local businesses. *Journal of Travel Research*. 11-18.
- IRG. 1992. *Ecotourism: a viable alternative for sustainable management of natural resources in Africa*. International Resources Group, Washington, D.C.
- King, D.A., et Stewart, W.P. 1996. Ecotourism and commodification: Protecting people and places. *Biodiversity and Conservation*. **5**, 293-305.

- Kinnaird, M.F., et O'Brien, T.G. 1996. Ecotourism in the Tangkoko DuaSundara Nature Reserve: opening Pandora's box? *Oryx*. **30**, 65-73.
- Langholz, J. 1996. Economics, objectives and success among private nature reserves in Sub-Saharan Africa and Latin America. *Conservation Biology*. **10**, 271-280.
- Mclvor, C. 1994. *Management of wildlife, tourism and local communities in Zimbabwe: Discussion Paper*. United Nations Research Institute for Social Development, Geneva.
- McNeely, J.A., Thorsell, J.W., et Ceballos-Lascurain, H. 1992. *Guidelines: development of national parks and protected areas for tourism*. World Tourism Organization and United Nations Environment Programme, Madrid.
- Menkhaus, S., et Lober, D.J. 1996. International ecotourism and valuation of tropical rainforests in Costa Rica. *Journal of Environmental Management*. **47**, 1-10.
- Mercer, D.E., et Soussan, J. 1992. Fuelwood problems and solutions. *In Managing the world's forests: looking for balance between conservation and development* (ed. Sharma, N.P.), pp.177-213. Kendall/Hunt, Dubuque, IA.
- Navrud, S., et Mungatana, E.D. 1994. Environmental valuation in developing countries: The recreational value of wildlife viewing. *Ecological Economics*. **11**, 135-151.
- Norton-Griffiths, M., et Southey, C. 1995. The opportunity costs of biodiversity conservation in Kenya. *Ecological Economics*. **12**, 125-139.
- Post, J.C. 1994. The economic feasibility and ecological sustainability of the Bonaire Marine Park, Dutch Antilles. *In Protected area economics and policy: Linking conservation and sustainable development* (eds. Munasinghe, M., et McNeely, J.), pp.333-338. IUCN, Gland, Switzerland.
- Ruitenbeek, H.J. 1992. The rainforest supply price: a tool for evaluating rainforest conservation expenditures. *Ecological Economics*. **6**, 57-78.
- Shackley, M. 1996. *Wildlife tourism*. International Thomson Business Press, London.
- Tobias, D., et Mendelsohn, R. 1991. Valuing ecotourism in a tropical rain-forest reserve. *Ambio*. **20**, 91-93.
- Wallace, G.N. 1993. Wildlands and ecotourism in Latin America: investing in protected areas. *Journal of Forestry*. **91**, 37-40.

- Wallace, G.N. 1998. *Toward a principled evaluation of ecotourism ventures*. Colorado State University, Denver.
- Weber, W. 1998. *Conservation des primates et ecotourisme en Afrique*. Wildlife Conservation Society, Bronx.
- Wells, M.P. 1993. Neglect of biological riches: the economics of nature tourism in Nepal. *Biodiversity and Conservation*. **2**, 445-464.
- Wells, M.P. 1997. *Economic perspectives on nature tourism, conservation and development*. The World Bank, Washington, D.C.
- Wilkie, D.S., et Carpenter, J.F. 1998. The under-financing of protected areas in the Congo Basin: so many parks and so little willingness-to-pay. *Biological Conservation* (In Press)
- Yates, D. 1996. *The rentier state in Africa: oil rent dependency and neocolonialism in the Republic of Gabon*. Africa World Press, Trenton, NJ.
- Yu, D., Hendrickson, T., et Castillo, A. 1997. Ecotourism and conservation in Amazonian Peru: short and long-term challenges. *Environmental Conservation*. **24**, 130-138.